

Gestion des activités de construction

Il existe quatre champs de compétence relevant du chef de projet :

1. Gestion de l'avant-projet,
2. Mobilisation des ressources,
3. Gestion de l'exécution des travaux,
4. Gestion de la fin des travaux.

I. Gestion de l'avant-projet

Le chef de projet a les missions suivantes à accomplir :

- planifier un projet de construction de route,
- gérer les ressources humaines,
- interagir avec les différents intervenants,
- faire affaire avec les sous-traitants et les fournisseurs,
- être responsable face aux clients,
- démarrer un projet de construction,
- organiser un projet de construction,
- analyser les budgets,
- connaître les types de contrats,
- analyser les documents d'appel d'offres,
- connaître les outils de gestion des activités de construction,
- interpréter un contrat.

II. Mobilisation des ressources

Le chef de projet a les missions suivantes à accomplir :

- gérer le suivi du chantier,
- prendre des dispositions relatives à la protection sur le chantier,
- décider de l'aménagement du chantier,
- interagir avec les différents intervenants,
- gérer la préparation du chantier,
- déterminer les besoins du chantier.

III. Gestion de l'exécution des travaux

Le chef de projet a les missions suivantes à accomplir :

- prendre les décisions relatives à l'exécution des travaux,
- interagir avec les différents intervenants,
- être responsable,
- gérer les cas particuliers lors de l'exécution des travaux,
- appliquer les procédures relatives à l'exécution des travaux,
- gérer l'approvisionnement du chantier,
- connaître le marché de la construction de route,
- utiliser les outils de gestion des travaux,
- connaître les informations nécessaires à la gestion des travaux,
- connaître les ressources matérielles du chantier,
- mettre en place un programme de contrôle ou d'assurance qualité.

IV. Gestion de la fin des travaux

Le chef de projet a les missions suivantes à accomplir :

- connaître les mesures prévues au contrat,
- voir à l'acceptation provisoire des travaux,
- évaluer le projet,
- voir à l'acceptation finale des travaux,
- gérer la fermeture du chantier.